



POLYNESIE FRANCAISE

Ministère en charge de l'économie
Code des débits de boissons

DECLARATION PREALABLE D'ORGANISATION DE MANIFESTATION SPECIFIQUE

(Art. A 120-9, 2° du code des débits de boissons)

**La déclaration doit parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation
sous peine d'irrecevabilité**

IDENTITE DU DECLARANT ¹

Pour une (ou des) personne(s) physique(s)

Nom de naissance :

Nom de naissance :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Nom d'usage :

Nom d'usage :

Prénom :

Prénom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone :

Email :

Email :

Email :

Pour une personne morale (le cas échéant) :

Lorsque la personne qui effectue la demande n'est pas le représentant légal, transmettre un justificatif de son habilitation.

Nom(s) et prénom(s) du représentant légal ²:

Qualité du représentant légal ³:

Raison sociale de la société : _____

Adresse du siège : _____

¹ Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) en capitales

² L'identité du demandeur doit correspondre à celle du représentant légal mentionné sur la licence de débit de boissons

³ Notamment (non limitatif) :

- Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC
- Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS
- Directeur général ou directeur général délégué de la SA

Enseigne commerciale: _____

Adresse de l'établissement : _____

Référence de la licence de débit de boissons : _____

II MANIFESTATION SPECIFIQUE ⁴

Date et heure de la manifestation spécifique (hors dimanche et jours fériés) :

Description sommaire de la manifestation spécifique :

III ENGAGEMENTS

Je certifie l'exactitude des informations figurant dans la présente déclaration⁵

Je suis informé(e) qu'en application de l'article LP 120-4 du code des débits de boissons, s'il s'agit d'une dégustation, elle n'est autorisée **qu'en vue de la vente** et qu'en conséquence, celle-ci doit avoir lieu pendant les heures d'ouverture du débit de boissons à emporter

Je suis informé(e) que la dérogation horaire pour les manifestations spécifiques de l'article A. 120-9, 2° du code des débits de boissons n'est autorisée que deux fois par an et qu'elles doivent être organisées en dehors des dimanches et jours fériés et ce, jusqu'à 22h.

Fait à _____, le _____

Signature du (ou des) déclarant(s) ou de son représentant légal :

⁴ Les manifestations spécifiques peuvent être par exemple des foires aux vins, des dégustations en vue de la vente uniquement

⁵ La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal)

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des débits de boissons.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article A 120-9, 2° du code des débits de boissons.

Les données indiquées dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. A défaut la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande. Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des Affaires économiques ». Elles sont conservées pendant toute votre activité puis 1 an à compter de la cessation de votre activité d'exploitant de débits de boissons.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes : Direction générale des Affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes : DPO, au Service de l'Informatique de la Polynésie française (SIPF),

BP 4574 98 713 Papeete

Courriel : dpo@administration.gov.pf

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés